

# CALVI *la Vie*

Le Magazine des Calvais • N°46 • Septembre 2024

[www.villedecalvi.fr](http://www.villedecalvi.fr)



## LA UNE

La Place  
Christophe Colomb  
bientôt finalisée

## TRAVAUX

Focus sur  
les opérations  
en cours

## PORT DE PLAISANCE

Les évènements  
de la Saison

## INTERVIEW

Le nouveau  
Chef de Corps  
du 2ème REP

## INTERCO

Inauguration de  
la Salle de Spectacle



### Mes chers concitoyens,

Notre volonté d'améliorer le confort de vie des Calvaises et des Calvais reste intacte. Grâce à de nombreux projets d'envergure, notre commune ne cesse de se dynamiser et accueille chaque année des milliers de visiteurs, venus de divers horizons. Cet été 2024 a prouvé, une nouvelle fois, l'attractivité de Calvi et la réputation de cette dernière, bien au-delà des portes de la Balagne. Nous profiterons du dernier numéro du « Calvi la Vie », qui paraîtra au mois de décembre, pour vous communiquer les derniers chiffres de la saison touristique de l'année écoulée.

Soucieuse du bien-être de la population et de l'augmentation de leurs différentes dépenses quotidiennes, le Conseil Municipal a voté, le 29 septembre 2023, une hausse modérée de 30 % de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. En effet, conformément à la Loi, il était possible d'appliquer une augmentation, comprise entre 5 et 60 %. Nous avons opté pour un juste équilibre. Je tiens également à préciser que certaines communes insulaires ont privilégié une hausse maximale, ce qui n'est pas le cas sur notre commune. Notre priorité est avant tout de prendre en considération les attentes et les éventuelles difficultés de nos concitoyens.

Dans un tout autre domaine, j'ai eu le plaisir de recevoir, le 3 septembre, dans le cadre d'une visite officielle, le nouveau Recteur de l'Académie de Corse, Rémi-François Paolini, qui a pris le temps d'échanger avec les enseignants des deux écoles élémentaires de Calvi. Une réunion s'est également déroulée dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville afin d'aborder les différents projets municipaux en lien avec l'Enfance et la Jeunesse. Je pense, notamment, à la réalisation de la future Maison des Jeunes ou encore à l'opération « Ecole de Nage », dédiée à l'apprentissage de la natation pour les enfants du Centre Aéré.

Profondément attachés à notre jeunesse, nous avons souhaité, avec l'implication de mon Adjointe, Sandra

Vautier, réitérer la Réception des Bacheliers. Cette initiative a permis de féliciter 27 lauréats pour leur travail, tout au long de l'année, et de leur souhaiter le meilleur dans leurs Études supérieures. J'ai voulu également offrir un chèque, d'un montant de 150 euros, à chacun d'entre eux pour récompenser leurs efforts.

Dans ce nouveau numéro, nous aborderons également l'ouverture au public de la Place Christophe Colomb. Ce véritable lieu de vie et d'échanges permettra amplement de redynamiser le Centre-Ville, d'organiser différentes manifestations culturelles et artistiques, afin que la population puisse se rassembler et profiter de cet espace, entièrement réaménagé, qui devrait être complètement achevé à la fin de l'année.

Au cours de la saison estivale, nous avons eu le privilège d'accueillir la Fondation de la Princesse Charlène de Monaco pour différents événements. En juin, les « Water Safety Days » se sont déroulés sur la Plage de Calvi où les enfants ont pu découvrir de nombreuses activités centrées autour de la prévention du milieu aquatique. Le 6 septembre, j'ai également eu le plaisir d'accueillir le Prince Albert II de Monaco ainsi que la Princesse Charlène de Monaco, dans le cadre de la deuxième édition du « Crossing Calvi-Monaco », où différentes équipes, composées d'athlètes de renom, se sont affrontées, dans une course de Water Bike de près de 180 kilomètres. Ces partenariats entretiennent vivement les relations avec la Principauté de Monaco depuis maintenant plusieurs années.

Au fil de votre lecture, vous découvrirez l'interview du nouveau Chef de Corps du 2ème Régiment Etranger de Parachutistes, Raphaël Oudot de Dainville, qui a pris ses fonctions le 26 juillet dernier. L'implantation du Régiment a toujours été une formidable opportunité pour la Ville de Calvi. Nous nous soutenons mutuellement en cas de nécessité et entretenons des liens de confiance depuis plus de 50 ans.

Enfin, l'inauguration de la Salle de Spectacle de la Communauté de Communes Calvi-Balagne, il y a quelques jours, proposera à la population locale et estivale des manifestations culturelles et musicales. Cette nouvelle structure, dont le terrain a été cédé par la Commune de Calvi pour l'Euro symbolique, permettra un rayonnement artistique, au-delà de la Balagne, et une programmation riche et variée, tout au long de l'année.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Ange Santini

## *I mo cari cumpaisani*

A nostra vulintà di migliurà u cunfortu di vita di e Calvese è I Calvesi stà sanu. Per via à parechji prugetti maiò, a nostra cumuna hè sempre di più dinamica è accoglie ogni annu millaie di visitadori ghjunti da u mondu sanu. Quella statina 2024 hà torna una volta pruvatu l'attrattività è a reputazione di Calvi, aldilà di e porte di a Balagna. Prufitaremù di l'ultimu numeru di " Calvi la Vie ", di u mese di dicembre, per cumunicà vi l'ultimi sciffri di a stagione turistica di l'annu scorsu

Pinserosa di u benistà di a pupulazione è a crescita di e sfarente spese oghjinche, u Cunsigliu Municipale hà vutatu, u 29 di settembre 2023, una crescita moderata di 30% di a Tassa d'Abitazione annant'à e residenze secundarie. Di fatti, cunfuramente à a legge, era pussibile d'appicà una crescita tra 5 et 60%. Avemu sceltu un equilibriu ghjustu. Vogliu precisà dinò chì certe cumune lisulane anu privilegiatu un'alzata massimale, ciò ch'ùn vale micca per a nostra cumuna. A nostra priurità hè di piglià prima in cunsiderazione l'aspette è e difficoltà eventuale di i nostri cumpaisani.

In un altru duminiu, aghju avutu u piacè di riceve, u 3 di settembre, ind' u quadru d'una visita ufficiale, u novu Rettore di l'Academia di Corsica, Rémi-François Paolini, chì hà pigliatu u tempu di cuntrastà cù l'insignanti di e duie scole elementarie di Calvi. Una riunione s'hè dinò svolta in a Casa Cumuna per apprudà i sfarenti prugetti municipali in ligame cù a Zitellina è a Giuventù. Pensu anzitutto à a rializzazione di a futura Maison des Jeunes o à l'uperazione " École de Nage ", dedicata à l'amparera di a nutera per i zitelli di u centru asgiatu.

Viramente aradicatu à a nostra giuventù, avemu vulsutu, incù l'implicazione di a mo agiunta Sandra Vautier, reiterà a Recezzione di i Basciglieri. Quell' iniziativa hà permessu di felicità 27 laureati per u so travagliu, mentru l'annata è pregà li u megliu per i studii superiori. Aghju vulsutu dinò rigalà un sceccu di 150€, à ognunu per ricumpensà i so sforti.

Indè stu numeru, parlaremù dinò di l'apertura à u publicu di a Piazza Cristofanu Culombu. Stu veru locu di vita è scambiu permetterà di dinamizà u core di a cità, d'organizà sfarente manifestazione culturale è artistiche, per chì a pupulazione possa cuncogliesi è gode si stu spaziu, riaccunziatu è chì saria compiu per a fine di l'annata.

Mentre l'estatina, avemu avutu u privilegiu d'accoglie a Fondation de la Princesse Charlène de Monaco per sfarente avvenimenti. Di ghjunghju, i « Water Safety Days », si sò svolti annant'à a marina di Calvi induve i zitelli anu scupertu parechje attività ingiru à a prevenzione di l'embiu acquaticu. U 6 di settembre, aghju avutu u piacè d'accoglie dinò u Principe Albert II de Monaco è a Principessa Charlène de Monaco ind' u quadru di di a sicinda edizione di u « Crossing Calvi-Monaco », induve e squadre, cumposte d'atleti famosi, si sò affrontate, in d'una corsa di Water Bike di quasi 180 chilometri. Sti partenarii intratenenu rilazione incù a u Principatu di Monaco dipò parechji anni.

Avanzendu indè a vostra lettura, scuprerete l'intervista di u novu Chef de Corps du 2ème Régiment Etranger de Parachutistes, Raphaël Oudot de Dainville, chì hà pigliatu e so funzione u 26 di lugliu scorsu. A stallazione di u Regimentu hè sempre stata una furmidevule opportunità per a cità di Calvi. Un sustegnu mutuale in casu di necssità è intratenemu legami di cunfianza dipò più di 50 anni.

Infine, l'inaugurazione di a Salla di Spettaculu du à Cumunità di Cumuna di Calvi-Balagna, calchì ghjornu fà, prupunerà à a pupulazione lucale è statinale, manifestazione culturale è musicale. Sta nova struttura, chì u tarrenu hè statu cedatu da a Cumuna di Calvi per l'Euro simbolicu, permetterà un irridiamentu artisticu, aldilà di a Balagna è una programmazione ricca è varia, mentre tuttu l'annu.

Vi ne prighendu una bona lettura,

Ange Santini.



**P. 2-3** Édito du Maire

**P. 4** Sommaire

**P. 5** Jeunesse

- Réception des bacheliers.

**P. 6-7** Travaux

**P. 8-9**

- La Place Christophe Colomb en passe d'être finalisée.
- Réhabilitation de la Salle Polyvalente de l'École Loviconi.
- Théâtre de Verdure : les travaux de gros oeuvre ont débuté.
- Éclairage Public : l'ensemble de la Ville équipée d'ici la fin de l'année.

**P. 10-12** Port de Plaisance

- Les événements organisés en partenariat avec la Fondation Princesse Charlene de Monaco.

**P. 12-13** Logement

**P. 14**

- De nouvelles obligations mises en place pour les meublés de tourisme.
- Un programme d'accompagnement pour venir en aide aux copropriétés.

**P. 15**

**Interview**

- Raphaël Oudot de Dainville, nouveau Chef de Corps du 2<sup>ème</sup> REP.

**P. 16-17** Enfance & Jeunesse

- Opération "Bambins Secouristes".
- Une École de Nage en milieu naturel.

**P. 18**

**Tribunes Politiques**

**P. 19**

**Culture**

- Inauguration de la Salle de Spectacle Calvi-Balagne.

**P. 20**

**Environnement**

- Le tri en porte-à-porte pour les particuliers à l'extérieur du Centre-Ville de Calvi.

**CALVI la Vie** - Magazine des Calvais - N° 46 - Septembre 2024

Hôtel de Ville - Rue Albert 1<sup>er</sup> - 20260 Calvi - Tél. 04 95 65 82 00

communication@ville-calvi.corsica • Site web : www.ville-calvi.corsica

 Mairie de Calvi •  @villecalviofficiel

**Directeur de la publication** : Ange Santini

**Comité de rédaction et suivi** : Christelle Cheyban, Serena Dagouassat

**Traduction corse** : Maria-Serena Aliotti-Volpei

**Crédit Photos** : Mairie de Calvi - **Remerciement** : Hôtel le Belvédère

**Maquette & impression** : Signature di Balagna, Calvi

**Distribution** : La Poste

**Tirage** : 3 500 exemplaires

*La Ville prend soin  
de l'Environnement.  
Ce magazine est réalisé  
sur papier recyclé.*

## Une réception pour féliciter les nouveaux bacheliers de la Commune

Soucieuse de l'intérêt porté à la nouvelle génération, la Municipalité a choisi de réitérer la traditionnelle réception des bacheliers, suspendue durant plusieurs années à cause de la pandémie. Accompagnés de leurs parents, les adolescents ont été félicités par le Maire Ange Santini ainsi que par son Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, Sandra Vautier, entourés de plusieurs adjoints.

A quelques jours d'une nouvelle Rentrée scolaire, qui déterminera en partie leur parcours professionnel, les jeunes diplômés de l'année 2024 ont été conviés, lundi 26 août à 17h, dans les locaux du Réfectoire de l'Ecole Bariani, pour assister à la traditionnelle réception des bacheliers. Un moment émouvant, pour eux mais également pour leurs parents. Après quelques échanges conviviaux, en présence du Maire Ange Santini, de ses adjoints Hélène Astolfi et Didier Bicchieray, l'heure était aux félicitations, établies dans un premier temps par l'Adjointe au Maire Sandra Vautier, en charge des Affaires Scolaires :

*« Je souhaiterais adresser mes félicitations, non seulement à nos jeunes pour leur réussite à cet examen, tellement important pour l'engagement dans leur vie professionnelle, mais également à leurs parents. En effet, nous savons combien il peut être difficile parfois d'arriver à les stimuler, à leur faire comprendre la nécessité d'obtenir le Baccalauréat à un moment de leur vie où ils sont accaparés par des « problèmes de jeunes » et, de ce fait, bien loin de comprendre l'importance de ce diplôme. Je voudrais aussi m'adresser aux bacheliers : vous avez formulé des vœux concernant votre avenir professionnel, maintenant il s'agit de vos choix et vous avez toutes les cartes en votre possession pour réussir dans le domaine que vous avez*

*choisi. Ne perdez jamais de vue vos objectifs et ne renoncez jamais à vos rêves. Je vous souhaite le meilleur, pour vous ainsi que pour vos parents. »* Un message particulièrement important pour la jeune génération mais aussi pour la Municipalité de Calvi, qui a décidé d'organiser à nouveau cette réception, grâce à l'implication de Sandra Vautier.

Le Maire Ange Santini prenait la parole : *« Il s'agit d'une cérémonie que nous avons l'habitude de préparer, il y a déjà plusieurs années. Malheureusement, cette dernière a été interrompue en raison du Covid. Aujourd'hui, grâce à la volonté de Sandra Vautier, nous sommes très fiers de vous accueillir et de vous féliciter pour votre réussite. C'est une nouvelle aventure qui commence pour vous et nous sommes certains que chacun pourra trouver sa voie, dans son domaine de prédilection. »* Le Maire Ange Santini a également souhaité insister sur l'obtention d'une mention au Baccalauréat : *« Il y a certaines communes qui préfèrent privilégier les élèves détenteurs d'une mention. Ce n'est pas le cas pour la Commune de Calvi. En effet, cet examen reste une étape, beaucoup d'entre vous peuvent ressentir de l'anxiété le jour J et perdre confiance. L'important est de concrétiser vos attentes quelque soit le moment, et de réussir de la meilleure des façons dans votre avenir professionnel. Je rejoins également Sandra Vautier sur l'importance du rôle des parents dans la réussite de leurs enfants. En effet, l'Éducation est une valeur collective qui doit être à la fois véhiculée par l'Ecole mais également par l'environnement familial. »* Au cours de son allocution, le Maire a également évoqué un chèque, d'un montant de 150 euros, délivré aux nouveaux bacheliers afin de récompenser leurs efforts et leur réussite. La réception s'est terminée autour d'un buffet, offert par la Ville de Calvi, où chacun a pu échanger dans une ambiance conviviale.



## La Place Christophe Colomb prête à accueillir toutes les générations

Ouverte au public début juillet, après plusieurs mois de travaux, la Place emblématique du Centre-Ville, tant attendue par les Calvais, est en passe d'être finalisée. Cependant, chacun peut d'ores et déjà profiter pleinement de ce nouvel espace stratégique, entièrement restructuré, situé au cœur même de la Cité.

Créer le lieu intergénérationnel qui manquait à Calvi, tel est l'un des défis que la Municipalité a mené à son terme en vue d'offrir à la population calvaise, tout au long de l'année, un espace ouvert, moderne, vivant et modulable, caractérisé par une forte identité sociale, culturelle et économique.

Conseiller municipal délégué à l'Attractivité du Centre-Ville, Anthony Albertini, détaille l'opération portée par la Commune :

« La restructuration de la Place du Monument aux Morts, véritable trait d'union entre la Haute et la Basse Ville, constitue un projet ambitieux destiné à privilégier les liens sociaux. Notre volonté était de créer un lieu public central, suffisamment grand, 2 800 m<sup>2</sup> environ, pour permettre aux Calvais et aux visiteurs de se réunir, toute l'année, et d'assister notamment à des événements culturels divers, avec, pourquoi pas, la possibilité d'accueillir, dans un avenir proche, un marché des exposants. »

Deuxième étape du programme « Calvi in Mossa », après la réhabilitation du « Jardin du Bananier » et celle du « Marché des Pêcheurs et Producteurs locaux », au pied de la Tour du Sel, cette opération a permis de réorganiser en totalité la Place du Monument aux Morts, dont le montant est estimé à 770 000 €, subventionné à hauteur de 80%, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » de l'Etat, par le Fonds Vert et la DETR.

### Un lieu de vie dynamique et polyvalent

Ayant nécessité plusieurs mois de travaux, le chantier s'est scindé en différentes étapes indispensables à l'aménagement optimal de la Place, la Municipalité souhaitant en outre miser sur son attractivité et son esthétique.

Validés par les architectes des Bâtiments de France, les matériaux choisis, de qualité, tels que la pierre, le granit et le béton coloré, l'ont été de façon à conserver l'harmonie avec les tons environnants, en particulier ceux de la Citadelle ; les pavages, les trottoirs et les bordures sont quant à eux assortis aux circulations piétonnes existantes permettant de se rendre dans la Haute-Ville.

« Pièce maîtresse du projet, l'esplanade se veut flexible, avec un raccordement électrique, une arrivée et une évacuation des eaux pour rendre le lieu optimal en termes d'accueil des différentes manifestations. Nous souhaitons également des gradins devant assurer la liaison entre l'Aire de Jeux et la partie basse, en lieu et place du Parking des Commerçants. Les travaux sont en train d'être achevés sur cette partie, au niveau de l'Aire de Jeux, zone qui apporte une réelle plus-value à l'endroit.



*D'autre part, sera finalisée prochainement l'installation d'une fontaine centrale, composée de jets d'eau, pour garantir une certaine fraîcheur durant la période estivale. La Place sera ainsi bel et bien terminée dans le courant du mois d'octobre. Il ne restera plus ensuite qu'à l'inaugurer...», conclut Anthony Albertini.*

## Un aménagement esthétique et optimal

Une attention particulière a été apportée à l'éclairage public, ainsi qu'à la mise en lumière du site, en vue d'obtenir une utilisation nocturne efficace, avec l'installation de luminaires modernes et performants favorisant des économies d'énergie de plus de 80 %.

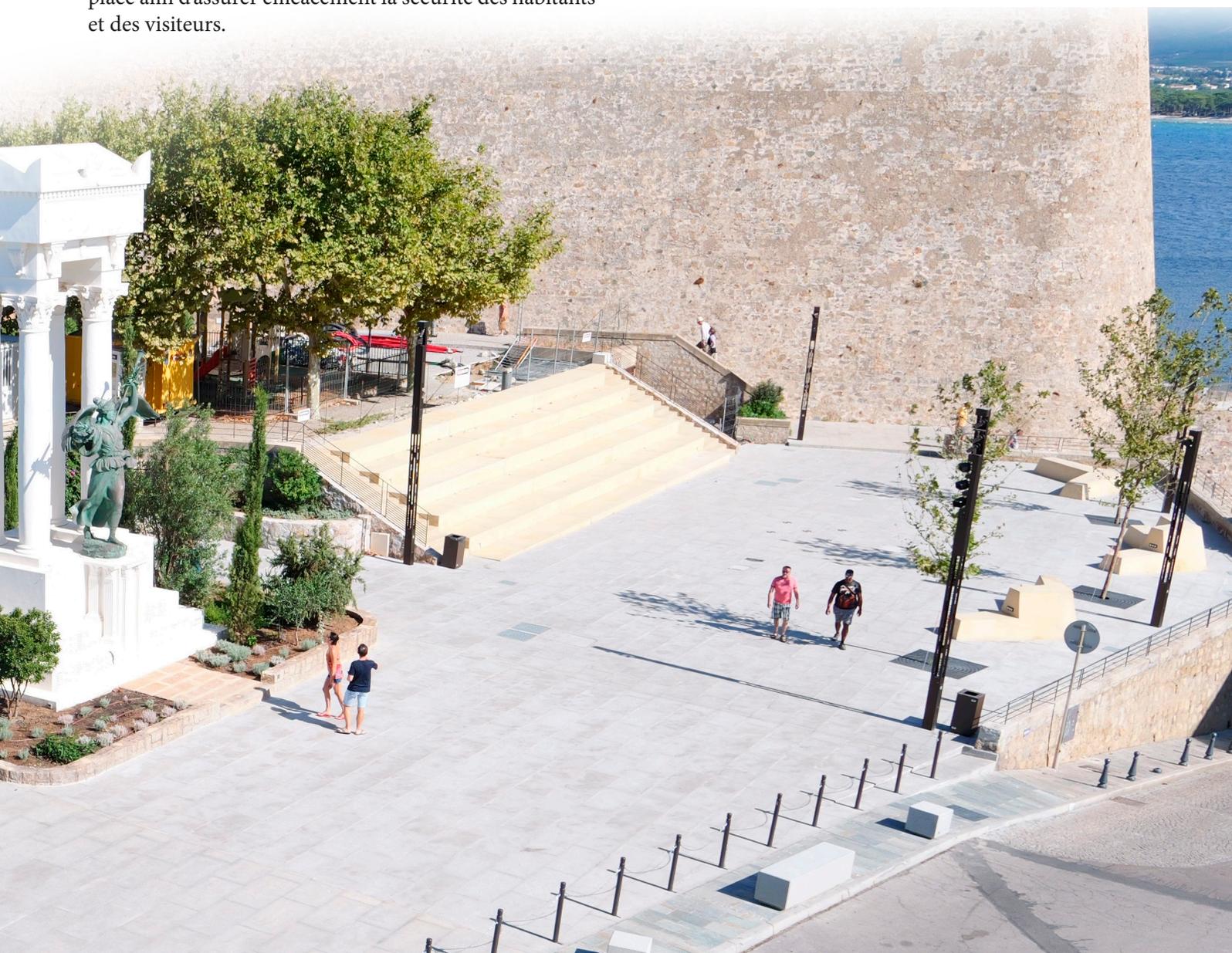
Les nouvelles technologies sont omniprésentes, par le biais, tout d'abord, de la Wifi, mais aussi par la mise en place de haut-parleurs, intégrés aux lampadaires, permettant aussi bien la diffusion d'une musique d'ambiance que d'une animation, lors d'événements.

Des caméras de vidéo-surveillance ont été mises en place afin d'assurer efficacement la sécurité des habitants et des visiteurs.

Par ailleurs, la végétalisation du site est matérialisée notamment par les jardinières en pierre, des zones plantées d'espèces endémiques, esthétiques et adaptées à notre climat. Un espace arboré et ombragé a également été prévu. Des bornes électriques sont destinées à la recharge des véhicules et des vélos, quatre places de stationnement étant réservées à cet usage. La Municipalité a choisi d'installer deux bornes de recharge rapide dédiées à quatre véhicules électriques.

Enfin, favorisant l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, la circulation sur l'espace a été repensée, une place créée et des poteaux amovibles installés pour faciliter le passage des poussettes et des personnes handicapées.

La Place Christophe Colomb fait désormais partie intégrante de la Ville, qui peut désormais se targuer de bénéficier d'un espace public central, moderne, esthétique, accessible et sécurisé. Toutes les générations sont attendues sur cet espace, appelé à devenir incontournable dans la vie de la cité calvaïse.



## Réhabilitation de la Salle Polyvalente de l'Ecole Loviconi



La Commune investit en faveur de l'Enfance, de la Jeunesse, et œuvre au quotidien en faveur de l'entretien des bâtiments publics. Aussi la Municipalité a-t-elle décidé de proposer aux élèves scolarisés dans les établissements communaux un espace aménagé et sécurisé : la réhabilitation de la Salle Polyvalente de l'Ecole Loviconi a dès lors été actée. L'objectif ? Offrir à la fois un outil rénové pour le Centre Aéré et créer une nouvelle salle d'activités voire, plus largement, une salle de réunion.

Essentielle pour l'accueil des enfants, durant le temps scolaire, lors des activités de l'ALSH, la structure a fait l'objet de travaux conséquents, entrepris durant les vacances d'été afin de gêner le moins possible le fonctionnement de l'Ecole : l'achèvement des travaux est prévu à la fin de l'année 2024.

Il s'est, tout d'abord, agi de procéder à la rénovation complète des menuiseries, de l'isolation, l'étanchéité, la toiture et la façade. Il a également été nécessaire d'installer la climatisation en vue de permettre une amélioration thermique et optimiser ainsi les conditions d'accueil des enfants. Enfin, à l'intérieur du bâtiment, ce sont l'électricité, la plomberie, le placoplâtre et le carrelage qui ont été remplacés afin de parachever la réhabilitation de la structure.

## THEATRE DE VERDURE : les travaux de gros œuvre ont débuté

Dans le cadre du PTIC, la Municipalité a souhaité aménager le Théâtre de Verdre pour le transformer en un espace sécurisé dédié aux événements festifs et culturels programmés durant la période estivale, dont la configuration favorisera l'accueil de 1 500 personnes assises et 3 000 debout.

La création de loges pour les artistes et de blocs sanitaires est prévue. Un travail d'embellissement et un éclairage adapté feront également partie du projet global.

Après avoir obtenu l'accord de la Commission des Sites pour le permis de construire, une fois la consultation des entreprises et la partie « réseaux » (électricité, assainissement, fibre et eau) terminées, les travaux de gros œuvre ont pu débuter. Avec une fin de chantier prévue à la fin de l'année 2025, le Théâtre de Verdre sera opérationnel pour la saison 2026.

Coût de l'opération : 3,5 M€, subventionnés par le PTIC (Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse) à hauteur de 73 %.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC : l'ensemble de la Ville équipée d'ici la fin de l'année



Représentant l'un des chantiers phares de la Municipalité, l'opération de remplacement intégral de l'éclairage public suit son cours.

Il s'agit de procéder à la rénovation de 1 600 points lumineux à travers la Ville ainsi qu'à la réfection simultanée du réseau électrique d'éclairage public.

D'un montant de 4 millions d'euros, financé à 48 % par l'Etat (DETR, FNADT et Fonds vert) pour l'accélération de la transition écologique, 32% par EDF et la CDC, 20% à la charge de la Commune, le chantier est prévu pour durer encore quelques mois. La Commune a ainsi opté pour la LED, afin de pouvoir réaliser, à terme, une économie de l'ordre de 100 000 € par an. L'objectif est, rappelons-le, de doter la Ville de luminaires modernes et performants, munis de la Wifi et vidéosurveillance, d'enceintes et de haut-parleurs, installés sur des zones stratégiques du Centre-Ville, ce qui favorisera une amélioration de l'éclairage, couplée à des économies d'énergie de plus de 80%.

Après le Boulevard Wilson, au mois de mai, c'est le Port de Plaisance qui va à présent concentrer les efforts de la société en charge du remplacement des points lumineux. Ce sera ensuite au tour de la Citadelle, avant de s'atteler aux lotissements situés sur le territoire communal.



## Plusieurs événements organisés sur le Port de Plaisance, en partenariat avec la Fondation Princesse Charlène de Monaco

**En étroite collaboration, depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Calvi et la Fondation Princesse Charlène de Monaco organisent différents événements, axés sur le Sport ainsi que la prévention liée au milieu aquatique. Cet été, les « Water Safety Days » ont permis à de nombreux enfants de se familiariser avec les gestes de premier secours ainsi qu'aux risques de la baignade. Le 6 septembre, une manifestation de grande ampleur se tenait également sur le Port de Plaisance : le retour du « Crossing Calvi-Monaco » en Water Bike.**

Le 7 juin dernier, la Plage de Calvi fut le théâtre d'un événement particulier réitéré depuis plusieurs années. En effet, la 4ème édition des « Water Safety Days » s'est déroulée en présence du Maire Ange Santini, de son Premier Adjoint, Jean-Louis Delpoux, de l'Adjointe aux Affaires Scolaires, Sandra Vautier, du Conseiller Municipal délégué au Port de Plaisance, Laurent Guerini, et du Conseiller municipal Jean-Baptiste Ceccaldi, Président de l'Office Intercommunal du Tourisme Calvi-Balagne.

Ainsi, les enfants de la Commune ont pu découvrir un certain nombre d'activités : gestes de premier secours, ateliers avec la SNSM ou encore prévention liée au milieu marin. Un programme élaboré par la Fondation Princesse Charlène de Monaco, qui véhicule ces valeurs grâce à l'implication de la Princesse, présente lors de l'événement. En effet, cette dernière a pris le temps d'échanger avec les élèves des différentes écoles de la Commune afin de les sensibiliser à cette cause. Pour la Municipalité, ce partenariat reste fondamental, non seulement pour la Ville mais également pour les enfants :

*« Ces journées sont axées sur le sauvetage, la noyade et les éventuels risques présents autour de cet environnement malheureusement peu connu pour certains. Cette collaboration avec la Fondation Princesse Charlène de Monaco, l'Académie Monégasque de la Mer, la SNSM et les Sapeurs-Pompiers de Calvi permet à de nombreux enfants de se familiariser avec le milieu marin et d'adopter les bons gestes en cas de danger »,* explique Laurent Guerini.

Grâce à une équipe encadrante, dans une ambiance conviviale et bienveillante, chacun a pu découvrir le rôle de la Fondation et participer à ces différentes activités.



## La deuxième édition du "Crossing Calvi-Monaco"

Après 4 ans d'absence liée principalement à la pandémie, la deuxième édition du Crossing Calvi-Monaco s'est déroulée les 6 et 7 septembre. En étroite collaboration avec la Mairie de Calvi, la Fondation de la Princesse Charlène de Monaco souhaitait avant tout, à travers cet exploit sportif, sensibiliser le plus grand nombre à la prévention de la noyade, à la sécurité aquatique mais également à récolter des fonds. Cette course consistait en réalité à départager 5 équipes composées d'athlètes internationaux tels que le cycliste Peter Sagan ou encore le boxeur Oleksandr Usyk pour rallier le Port de Calvi à la Plage du Larvotto à Monaco. Les participants ont dû braver les conditions météorologiques de la Mer Méditerranée et pédaler pendant près de 180 kilomètres avant d'atteindre la Principauté de Monaco.

Le vendredi 6 septembre, en présence du Maire Ange Santini, de l'Adjoint au Maire délégué aux Animations et Festivités, Didier Bicchieray, de l'Adjointe au Maire déléguée au Protocole, Marie Luciani, du Conseiller Municipal délégué au Port de Plaisance, Laurent Guerini, du Conseiller Municipal, Jean-Baptiste Ceccaldi, Président de l'Office Intercommunal du Tourisme Calvi-Balagne, du Préfet de Haute-Corse, Michel Prosic, du Sous-Préfet de Calvi, Yoann Toubhans, et de nombreuses autorités civiles et militaires, que le départ a été donné aux alentours de 10h30 sur les Quai d'honneur du Port de Plaisance. Pour cette occasion, Le Prince Albert II de Monaco et la Princesse Charlène de Monaco ont également effectué le déplacement pour encourager les différents sportifs en compétition. Après une animation musicale, le Maire Ange Santini a souhaité rappeler les liens privilégiés qu'entretiennent la Ville de Calvi et la Principauté de Monaco :

*« Nous sommes aujourd'hui très heureux d'accueillir cette fabuleuse aventure humaine et technique entre Calvi et Monaco, avec cinq belles équipes que je voudrais également remercier pour leur implication. La Ville de Calvi et la Principauté de Monaco comportent de nombreuses similitudes : je pense notamment aux couleurs de nos drapeaux respectifs mais aussi aux liens que nous entretenons avec Monaco, et avec le couple Princier, depuis maintenant plusieurs années. J'aimerais remercier la Princesse Charlène et sa Fondation d'avoir organisé une fois de plus, cet événement à Calvi ».*



Le Prince Albert II de Monaco prenait à son tour la parole devant un public venu nombreux pour cette occasion :

*« Au nom de la Princesse Charlène et de moi-même, nous souhaitons remercier la Fondation pour l'organisation de cette manifestation et pour cette amitié entre Calvi et Monaco. Il s'agit d'une course plutôt délicate car je crois savoir que les éléments ne joueront pas forcément en faveur de ces différentes équipes mais il s'agit avant tout d'un bel exploit sportif et d'une formidable aventure. Nous vous donnons rendez-vous dans quelques heures pour l'arrivée de cette course et pour féliciter les athlètes. »*

Après la bénédiction de l'Archiprêtre de Calvi, Louis El Rahi, la Princesse Charlène de Monaco donnait le départ de la Course.

La première équipe est arrivée sur la Plage du Larvotto le samedi 7 septembre à 9h08 sous de nombreux encouragements. En effet, après plus de 22 heures de course intensive, l'équipe « Lionheart » a remporté cette deuxième édition du Crossing devant les équipes « Rock to Rock », « Serenity » et « Ferrari ». Enfin, cette manifestation sportive a permis de récolter près de 283 000 euros pour la Fondation de la Princesse Charlène de Monaco, qui poursuit ses engagements envers les plus jeunes et participe amplement à la sensibilisation et au risque du milieu aquatique.



## De nouvelles obligations mises en place pour les meublés de tourisme

Dès le 1er janvier 2025, les meublés de tourisme présents sur le territoire communal devront justifier d'un numéro d'enregistrement ainsi que, pour certains d'entre eux, d'une autorisation de changement d'usage.

Selon l'article L.324-1-1 du Code du Tourisme, les meublés de tourisme sont « *des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage, qui n'y élit pas domicile, et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois* ».

Les procédures d'enregistrement et d'autorisation de changement d'usage ont vocation à quantifier et réguler les meublés de tourisme, dans un contexte d'accroissement des tensions immobilières.

En effet, la Ville de Calvi comptait 1 700 meublés touristiques en activité en 2023 et près de 3 400 sur le territoire de la Communauté de Communes Calvi-Balagne, soit une augmentation de plus de 41% entre 2019 et 2023 sur le territoire communal et intercommunal.

## La procédure d'enregistrement

L'obtention d'un numéro d'enregistrement sera obligatoire, dès le 1er janvier 2025, pour toute location meublée de tourisme sur la Commune de Calvi, qu'il s'agisse d'une résidence principale ou d'une résidence secondaire, d'un logement classé ou non. Cette obligation d'enregistrement pèsera également sur les meublés de tourisme ayant déjà fait l'objet d'une déclaration en Mairie.

S'agissant des chambres chez l'habitant, l'enregistrement sera facultatif mais fortement recommandé.

La plateforme de téléservice permettant d'effectuer la démarche sera disponible à compter du 1er novembre 2024.

Le loueur devra procéder à sa télédéclaration, conformément à l'article D324-1-1 du Code du Tourisme. A l'issue de la démarche, il se verra délivrer un numéro d'enregistrement de treize caractères,



Sur cette même période, le nombre de meublés à Calvi a progressé 28 fois plus rapidement que le nombre de logements. Les meublés représentent désormais 31% de l'ensemble des logements présents sur la commune.

Ce développement incontrôlé des locations de meublés aboutit à un bouleversement du parc immobilier se traduisant par une pénurie de logements disponibles, une désertification croissante du Centre-Ville, une augmentation des loyers et une raréfaction de l'offre de location à l'année (notamment pour les logements de petite taille), une augmentation du prix de vente au m<sup>2</sup>, une accentuation de la précarité et une favorisation des logements indignes, ainsi qu'une augmentation des nuisances pour les résidents à l'année.

qu'il devra alors renseigner sur toute annonce de location, quel qu'en soit le support (plateformes intermédiaires de location, sites internet, réseaux sociaux, journaux, ...).

Le numéro devra être demandé avant toute mise en location d'un meublé de tourisme et pour chaque local à mettre en location. Un seul loueur devra ainsi demander plusieurs numéros d'enregistrement s'il loue plusieurs locaux.

Ce dispositif vise à assurer une connaissance précise du parc d'hébergements touristiques disponibles, à garantir à tous les clients des conditions d'hébergement décentes et en conformité avec la loi, à contrôler le respect des différentes obligations à la charge des loueurs, ainsi qu'à assurer la bonne traçabilité des montants perçus par la Communauté de Communes Calvi-Balagne au titre de la taxe

de séjour. Les annonces de location soumises à l'obligation mais ne justifiant pas d'un numéro d'enregistrement ou d'un numéro erroné seront automatiquement supprimées des plateformes de location. L'obtention d'un numéro d'enregistrement ne vaut pas autorisation de changement d'usage.

## La procédure d'autorisation de changement d'usage

Le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage, qui n'y élit pas domicile, constitue un changement d'usage au sens de l'article L.631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

A compter du 1er janvier 2025, toute mise en location sur la Commune de Calvi d'un local d'habitation en meublé de tourisme devra justifier de la délivrance préalable d'une autorisation.

La plateforme de téléservice permettant d'effectuer la démarche sera disponible à compter du 1er novembre 2024.

Sont concernées, qu'il s'agisse d'un bien classé ou non, les résidences, dès le 1er jour de location, ainsi que les résidences principales, dès le 121<sup>ème</sup> jour de location.

L'obligation de justifier d'une autorisation de changement d'usage pèsera également sur les meublés de tourisme ayant déjà fait l'objet d'une déclaration en Mairie.

L'objectif est double. Il s'agit d'une part, de réguler l'activité des meublés de tourisme afin de favoriser l'équilibre entre le logement pour les habitants et l'hébergement touristique, et, d'autre part, de fixer des règles identiques pour l'ensemble des hébergeurs touristiques.

L'autorisation doit être délivrée avant toute mise en location d'un meublé de tourisme et pour chaque local loué. Ainsi, les multi-loueurs devront obtenir une autorisation par bien mis à la location de courte durée.

Le loueur, personne physique ou morale, devra formuler sa demande et fournir les documents justificatifs demandés.

Par délibération n°007/2024 en date du 27 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé le règlement fixant les conditions de délivrance de l'autorisation de changement d'usage. Ledit règlement prévoit, entre autres, que le bien faisant l'objet de la demande

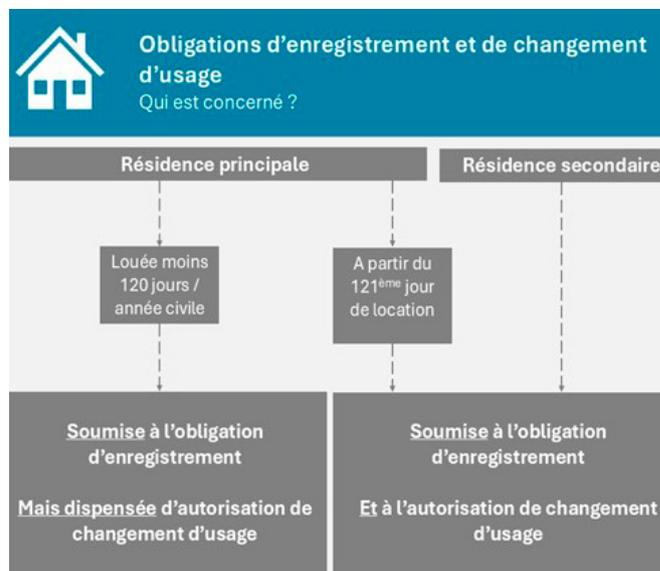
Toute personne ne se conformant pas aux obligations résultant de l'article L324-1-1 du Code du Tourisme est passible d'une amende civile dont le montant maximal varie de 5 000 € à 25 000 € selon l'infraction retenue.

soit conforme aux obligations légales de décence, que la démarche ne s'oppose pas au droit des tiers, qu'elle respecte le règlement intérieur existant lorsque le bien est situé en copropriété, que le bien n'ait pas fait l'objet d'un conventionnement de, sauf si la totalité des obligations ont été purgées, que dans le cas d'une accession à prix maîtrisé le bien ait été acquis depuis une durée égale ou supérieure à 10 ans, ...

Si la demande déposée est conforme au règlement municipal fixant les modalités de délivrance de l'autorisation, le loueur se verra délivrer ladite autorisation pour une durée de deux ans. Dès réception de l'autorisation, il pourra mettre en location son bien pour de courtes durées.

A l'échéance du délai de deux ans, le loueur devra réaliser une nouvelle demande.

Le fait, pour toute personne, d'enfreindre les articles L. 631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), ou de contrevenir au présent règlement, est passible des condamnations prévues aux articles L. 651-2 et L. 651-3 du CCH.



## Un programme d'accompagnement pour venir en aide aux copropriétés

La Ville de Calvi s'engagera, dès le premier trimestre 2025, dans un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC). Ce programme, d'une durée de trois ans, ciblera les copropriétés du Centre-Ville afin de leur apporter un accompagnement gratuit et personnalisé dans la résorption de leurs difficultés.

La Ville de Calvi a recensé 475 copropriétés sur son territoire, dont près de 400 sont dites « inorganisées » ou « désorganisées », c'est-à-dire qu'elles ne possèdent pas de documents de gestion, d'organes de gestion et présentent parfois des difficultés financières.

En l'absence d'organes de gestion, les copropriétaires se trouvent dans l'incapacité d'immatriculer la copropriété au Registre national. Or, conformément à l'article 53 de la loi ALUR du 24 mars 2024, l'immatriculation des copropriétés est une obligation légale. D'autre part, les copropriétés non-organisées ne peuvent souscrire à une assurance collective, faire réaliser et tenir à jour les documents de gestion, organiser des assemblées générales, ou encore voter des travaux permettant d'assurer la conservation de l'immeuble.

Ce défaut d'organisation entraîne une dégradation progressive du patrimoine bâti et engendre un risque sécuritaire important (chute de pierres, effondrement, ...) pour les habitants de l'immeuble ainsi que les piétons présents sur la voie publique.

Le programme aura ainsi vocation à apporter un accompagnement sur-mesure aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

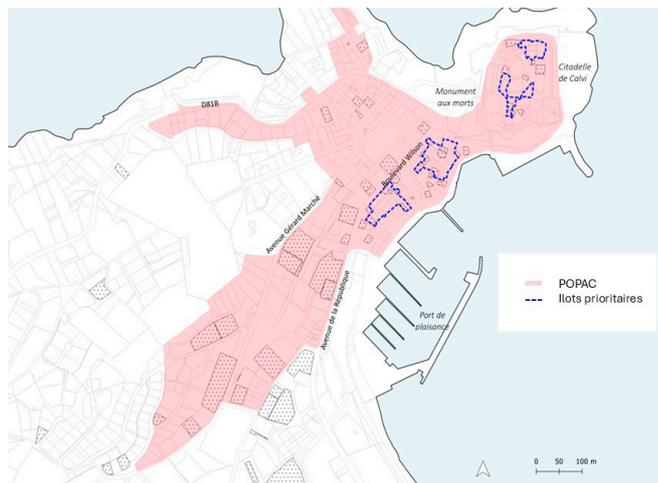
Cet accompagnement se traduira notamment par une sensibilisation des copropriétaires, un soutien dans la réalisation de leurs démarches, un accompagnement des syndicats bénévoles, la dispense de formations, la production de diagnostics multicritères, une identification des blocages puis la définition de solutions adaptées, ...

Le périmètre du POPAC s'étend sur le centre-bourg. Il comprend la Citadelle, la Basse-Ville jusqu'au croisement de l'Avenue San Francesco et de la T30, ainsi qu'une partie du Quartier Neuf et de la Pointe de Saint-François. Une attention particulière sera apportée pour les immeubles situés au sein des îlots prioritaires.



Le POPAC a pour objectif de suivre environ 50 copropriétés et d'organiser 30 d'entre elles, soit 10 copropriétés par an.

L'organisation des copropriétés est un préalable indispensable à l'enraiment de la dégradation et donc à la sécurité des habitants, à la mise en œuvre d'une gestion financière saine ainsi qu'à l'obtention d'aides aux travaux dans le cadre des dispositifs de droit commun ou de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) qui sera déployée ultérieurement.





## Le Colonel Raphaël Oudot de Dainville a pris le commandement du 2<sup>ème</sup> REP

Marié et père de deux enfants, le Colonel Raphaël Oudot de Dainville a été nommé à la tête du 2<sup>ème</sup> Régiment Etranger de Parachutistes, le 26 juin dernier. Une mission passionnante pour cet officier âgé de 43 ans,

qui prône avant tout la préparation opérationnelle et l'exigence dans l'entraînement, pour être prêt à faire face à n'importe quelle situation de crise.

**Vous avez pris le commandement du Régiment le 26 juin dernier : quel a été votre parcours militaire ?**

J'ai tout d'abord été diplômé de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2004. J'ai ensuite choisi de servir au 2<sup>ème</sup> Régiment Etranger de Parachutistes de Calvi où je suis arrivé en 2005 en tant que chef de section, puis chef du groupe commando parachutiste, avant de commander la 3<sup>ème</sup> compagnie jusqu'en 2013. Puis j'ai été affecté en Etat-major à Paris avant de suivre le cursus de l'Ecole de Guerre. A l'été 2020, je suis revenu à Calvi, au 2<sup>ème</sup> REP, comme chef du bureau opérations-instruction jusqu'en 2022. J'ai par la suite effectué un deuxième séjour parisien, de 2022 à 2024, à l'Etat-major de l'Armée de Terre, où je m'occupais de sujets capacitaires en rapport avec l'infanterie, avant d'être désigné pour le commandement du 2<sup>ème</sup> REP, que j'ai pris le 26 juin dernier. Durant mon parcours militaire, j'ai eu l'opportunité de participer à l'ensemble des opérations où les troupes françaises ont été engagées durant ces vingt dernières années, comme en République Centrafricaine en 2006, en Afghanistan en 2008 puis 2010, au Mali en 2013 ou encore en Côte d'Ivoire, plus récemment. J'ai également réalisé des missions de courtes durées à Djibouti ou au Gabon.

**Quels liens entretenez-vous avec la Ville de Calvi ?**

Le 2<sup>ème</sup> REP est implanté ici depuis 1967 et a toujours maintenu des liens de confiance avec la Ville de Calvi. En tant que Chef de Corps, j'entretiens une relation privilégiée non seulement avec le Maire Ange Santini, mais également avec les différents services de la Ville. Ces liens sont extrêmement importants pour le Régiment afin que ce dernier puisse poursuivre son rayonnement dans la micro-région. Il est également essentiel de rappeler que le 2<sup>ème</sup> REP regroupe près de 1300 légionnaires, 300 familles ainsi que 400 enfants. Je souhaite que ces familles puissent s'épanouir et vivre sereinement dans un environnement privilégié. De manière plus personnelle, j'entretiens également une relation particulière avec la Ville de Calvi puisqu'il s'agit de ma onzième année en Balagne. Ma famille et moi-même sommes attachés à cette région où nous avons vécu durant mes différentes affectations au 2<sup>ème</sup> REP.

**Quelles sont les qualités requises pour optimiser le fonctionnement du Régiment ?**

Mon objectif et donc celui du Régiment, c'est d'être prêt à être engagé n'importe quand, dans des conflits qui sont de plus en plus difficiles. Les hommes doivent être instruits et entraînés. Mais la préparation est globale et concerne de nombreux domaines tels que l'administration, le suivi médical ou encore la logistique. Le Chef de Corps est le garant de cette préparation, dans tous les domaines. Mon commandement est tourné vers cet unique objectif qui est la préparation opérationnelle et l'entraînement des unités. Il faut être à la fois exigeant mais également très bienveillant vis-à-vis des hommes qui y servent. Les familles sont également une priorité : nous nous devons de les aider et de les soutenir quand le Régiment est en opération. Enfin, nous devons garder à l'esprit que la conflictualité évolue ; le Régiment doit être tourné vers l'avenir et s'adapter à ces évolutions pour ne jamais être surpris.

**Quelles sont vos relations avec les autorités locales ?**

Le Régiment est installé sur trois communes : Calvi, Calenzana et Lumio. Dès ma prise de fonctions, je suis allé à la rencontre des autorités locales de l'ensemble de la zone sur laquelle nous manœuvrons. Il est essentiel d'avoir des relations de confiance car nous avons besoin de pouvoir utiliser ces terrains d'entraînement. J'ai été extrêmement bien accueilli par l'ensemble des acteurs locaux qui m'ont renouvelé leur bienveillance à l'égard du Régiment. Je suis très satisfait de la solidité de ces liens que mes prédécesseurs ont tissés. Nous savons que nous pouvons compter sur ces autorités locales, que ce soit dans la vie de tous les jours ou dans les moments difficiles. Il est évident que nous serons également présents pour elles si cela s'avère nécessaire.

**Quelles seront les prochaines missions du Régiment dans les semaines et les mois à venir ?**

Durant la période estivale, le Régiment a connu un rythme soutenu en termes de projections. Dernièrement, deux compagnies ont été projetées en Nouvelle-Calédonie, mais également une à Paris, dans le cadre de la sécurisation des Jeux Olympiques. Le Régiment sera au complet au début du mois de septembre. Avec le rythme actuel, c'est assez rare ! Nous profiterons de cette occasion pour fêter la Saint Michel, saint patron des parachutistes, le 29 septembre prochain avec une prise d'armes en ville ainsi qu'un défilé sur le Quai Landry. Début octobre, le Régiment sera de nouveau mobilisé puisqu'une grande partie de ses hommes partira en mission, sous mon commandement en Afrique et en Nouvelle-Calédonie, jusqu'au mois de février 2025.

## Opération « Bambins Secouristes » : 916 élèves formés aux gestes qui sauvent

Initiée et soutenue par la Municipalité, l'opération « Bambins Secouristes », dispensée par le Régiment Médical de l'Armée de Terre, a permis d'initier l'ensemble des élèves de Calvi aux premiers secours.

Au total, durant 19 jours, près de 1 000 élèves, de la Maternelle au Collège, âgés de 3 à 14 ans, ont été sensibilisés aux gestes qui sauvent (GQS), leur permettant ainsi de réagir de façon optimale en cas d'urgence vitale.

Les statistiques nationales nous enseignent que les accidents domestiques constituent le risque le plus conséquent, touchant principalement les enfants et les anciens. Il s'avérerait donc essentiel que les jeunes puissent être informés et formés afin d'être aptes à sauver une vie. L'enseignement a, dès lors, été adapté en fonction de l'âge des élèves, en vue de garantir une pédagogie appropriée.

Le 23 mai dernier, l'Ecole maternelle Santore accueillait l'équipe formatrice du Régiment Médical, supervisée par Laura Hutin, caporal-chef et sauveteur au combat de niveau 2 : en participant à de nombreuses activités, 115 enfants ont pu être initiés et sensibilisés aux notions de protection et procédures d'alerte, notamment via les numéros d'urgence. Un parcours « Sauver qui peut » clôturait cette première journée.

Les jours suivants, et ce jusqu'au 6 juin, 406 collégiens, puis les enfants des écoles élémentaires Bariani (155 élèves) et Loviconi (171 élèves), de l'école maternelle Cardellu (69 élèves) abordaient différents aspects : les plus grands apprenaient à réagir en cas de blessures, de traumatismes, de brûlures, d'hémorragie ou face à une personne inconsciente, se familiarisant même avec la Position Latérale de Sécurité. La formation des collégiens était, quant à elle, axée sur les massages cardiaques, exercés sur des mannequins, grâce à l'utilisation d'un défibrillateur. Les élèves de troisième ont reçu un diplôme à la fin de la formation, récompensant leur engagement et les compétences acquises.

### Une collaboration réussie

Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et la Jeunesse, Sandra Vautier se réjouit du succès de l'initiative : « Cette opération est née de notre rencontre avec la Capitaine Victoria Boucher du Régiment Médical, l'année dernière. Il nous a été proposé d'enseigner à nos élèves et à nos jeunes enfants les gestes de premier secours, en cohérence avec ce qui est fait par ailleurs. C'est une action citoyenne essentielle qui devrait être renouvelée chaque année, compte tenu des nombreux accidents domestiques auxquels l'on peut être confronté. Les enfants se sont montrés curieux, très réceptifs et ont adhéré à la démarche. Des vocations ont même pu naître des échanges avec les militaires. Un véritable défi relevé par les formateurs, fiers d'avoir réussi à délivrer un message que les enfants véhiculeront et délivreront ensuite auprès de leur famille. Nous avons été enchantés par la disponibilité de l'équipe, la qualité de l'enseignement et la logistique extraordinaire mise en place. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est donnée pour remercier les partenaires du projet : le SDIS Calvi, concernant le prêt d'un kit complet de secourisme, avec mannequins et défibrillateur, ainsi que le 2<sup>ème</sup> REP qui a accepté d'héberger le Régiment Médical durant la formation ».

Afin de célébrer la réussite de l'opération, le Maire Ange Santini, entouré par Sandra Vautier et plusieurs de ses adjoints, a souhaité convier le personnel formateur et les partenaires à un pot de remerciement, organisé à la Mairie. Le Premier Magistrat de la Commune a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude envers les formateurs grâce auxquels « les enfants de Calvi ont pu être sensibilisés aux fondamentaux gestes qui sauvent, via un enseignement précieux alliant sérieux et approche ludique ». La réception s'est achevée par un échange de cadeaux et un pot de l'amitié, symbolisant la réussite de cette collaboration entre la Ville de Calvi et le Régiment Médical de l'Armée de Terre.



## Une « Ecole de Nage en milieu naturel » pour les enfants du Centre Aéré

Attachée à la politique de prévention relative aux risques de noyade, la Commune a souhaité proposer aux enfants de l'ALSH, âgés de 3 et 11 ans, durant la période estivale, une initiation à l'apprentissage de la Natation, en complément des séances programmées, durant le cycle scolaire en écoles primaires, tout au long de l'année.

Dès l'entrée en 6ème, le niveau de nage est faible chez les enfants, malgré un apprentissage de la Natation en milieu scolaire : à partir de ce constat, la Municipalité a mené une réflexion pour développer une activité pédagogique de prévention, répondant à plusieurs objectifs : favoriser la découverte d'un nouveau milieu aquatique (la Plage), acquérir des compétences en matière de sécurité, en s'appropriant le patrimoine local, avec la volonté d'optimiser la Baie de Calvi.

### Une action de prévention et de sensibilisation

Sous l'impulsion de Sandra Vautier, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires, à l'Enfance et la Jeunesse, la Ville a décidé de mettre en œuvre le projet « Ecole de Nage en milieu naturel » et de rechercher des financements afin de le rendre réalisable : *« Nous travaillons depuis maintenant quelques années avec la Fondation Charlene de Monaco sur la prévention, en sensibilisant les enfants du CM2 sur les risques de la Noyade, notamment les gestes à adopter pour sauver une vie. Dans cette perspective, nous avons jugé opportun et essentiel de créer une Ecole de Nage en milieu naturel. C'est ce qui nous manquait à Calvi, dans la mesure où nous bénéficions d'un panorama exceptionnel dont les enfants, à mon sens, ne profitent pas assez. De plus, étant donné que nous avons délocalisé le Centre Aéré avec toute la problématique que l'on connaît, nous nous sommes dit qu'il fallait multiplier les sorties en plein air, dans l'eau. Ce qui est intéressant est le fait que les enfants scolarisés ne commencent à entrer dans l'eau qu'à compter de la Grande Section de Maternelle, ce qui n'est pas forcément évident. Or, avec l'Ecole de Nage municipale, dès 3 ans, ils appréhendent le milieu marin, ce qui est primordial pour les petits : je pense que nous aurons des résultats probants sur cette anticipation »*, précise l'élue municipale.

Dans le cadre de sa politique de prévention de la Noyade, la Fondation Princesse Charlene de Monaco a accepté de soutenir la Ville de Calvi pour la mise en place de l'opération, dont le montant s'élève à 17 300 €, une convention liant les deux parties, qui participent chacune à hauteur de 50% à son financement.

### Une activité encadrée par un personnel diplômé

Le volet formation a ensuite dû être envisagé, en vue de permettre l'encadrement de la baignade des enfants. Trois animatrices communales ont ainsi obtenu leur diplôme de Surveillant de Baignade, en mars 2024, au Complexe sportif Calvi Balagne, lors d'une session de formation, portée par la Commune de Calvi et ouverte aux animateurs du territoire.

Au total, durant une semaine, ce sont neuf stagiaires, rattachés aux communes de Calvi, Lumio, Calenzana et Corte, aux Scouts de France et à une Association Jeunesse de Ghisonaccia, qui, après avoir passé le Brevet PSC1 (Prévention Secours Civique de niveau 1), ont suivi un programme alternant théorie relative aux aspects réglementaires et pratique en piscine pour les techniques de sauvetage.

Durant les vacances d'été, du 9 juillet au 23 août, plus de quarante enfants, âgés de 3 à 11 ans, ont pu se familiariser avec l'environnement marin. Les plus grands ont appris à nager avec un moniteur diplômé d'Etat expérimenté, dans la continuité de l'apprentissage de la Natation organisé durant la période scolaire, tandis que les plus petits évoluaient dans l'eau, à l'aise, grâce à une équipe encadrante.

Les activités se déroulaient le matin, du lundi au jeudi, ainsi qu'un après-midi par semaine, par tranche d'âge. En 2025, le projet est appelé à évoluer puisque la Municipalité envisage d'ouvrir davantage de créneaux horaires de nage, en proposant même des séances à tout public, qui plus est sur une période plus longue que la période estivale : *« Notre priorité demeure l'accueil des enfants du Centre Aéré de Calvi mais nous souhaitons développer l'opération en ouvrant l'école au public, dès l'année prochaine, sur la Plage de Calvi. Nous aimerions ensuite le développer avec le paddle et même former aux premiers secours des jeunes de chez nous, via la Maison des Jeunes qui verra le jour bientôt. L'idée est de travailler avec notre jeunesse en se réappropriant notre site, souvent déserté par nos petits Calvais »*, conclut Sandra Vautier.

Le 26 août, c'est en présence du Maire Ange Santini et de son Adjointe, que les enfants ont reçu fièrement leur diplôme, couronnant la fin de cette activité pédagogique, enrichissante à plus d'un titre : en axant l'opération sur la prévention, ce sont, plus largement, les valeurs du Sport et l'estime de soi qui ont été privilégiées.



## | Tribunes des groupes politiques

*Les Tribunes des groupes sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.*

### ■ Ensemble pour Calvi, *Oghje pè dumane* - 23 élus

Depuis notre élection, nous avons travaillé sans relâche pour renforcer l'attractivité de Calvi, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants. Face à des oppositions, dont les critiques infondées et fantaisistes ne permettent en aucun cas de réaliser des actions concrètes pour votre avenir, nous, nous assumons notre politique de renouveau en matière d'infrastructures urbaines comme la Place Christophe Colomb, l'Eclairage public, le Théâtre de Verdure, la Salle de Spectacle, la rénovation de certaines voies, la Maison des Jeunes et tant d'autres. Ces actions visent à répondre aux besoins des Calvais aujourd'hui, mais aussi des générations futures.

Face aux défis économiques actuels, nous avons mis en place des mesures concrètes, comme la taxe sur les logements vacants ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le renforcement des partenariats entre la Municipalité et les acteurs économiques et associatifs a permis la mise en œuvre d'événements qui stimulent le commerce et favorisent l'attractivité touristique de Calvi tout au long de l'année. Votre majorité municipale est déterminée à poursuivre ses efforts pour bâtir un avenir plus juste, solidaire et durable, pour tous. Nous restons à l'écoute de chaque citoyen afin de garantir que Calvi continue de rayonner tout en restant fidèle à ses valeurs.

Ensemble, continuons à œuvrer pour notre ville, notre avenir.

### ■ *Calvi in Core* - 4 élus

2025 sonnera les trente ans d'une gouvernance municipale sans partage. La majorité porte donc toute la responsabilité de la trajectoire actuelle de notre ville. En particulier celle d'une dérive financière communale qui vient aggraver encore un peu plus la fracture sociale pour faire de Calvi un leader de la cherté de la vie.

En effet, ce sont les résidents calvais qui payent le prix du déséquilibre budgétaire puisque ce dernier a dû être comblé par des augmentations successives de la taxe foncière au cours de cette seule mandature.

Elles se répercutent sur les résidents propriétaires ou locataires et viennent alourdir un peu plus le fardeau de la cherté de la vie à l'année.

Face à ces contributions qui ne cessent de s'envoler, quel projet de société proposé par la majorité ?

Quels projets pour une vie économique toute l'année assurant stabilité des entreprises et diminution de la précarité, pour notre jeunesse ?

### ■ *Anima Calvese* - 2 élus

Bonne rentrée à tous les Calvaises et Calvais, nos associations et nos scolaires. Nous serons toujours favorables à plus investir dans nos écoles et l'accompagnement de notre jeunesse. Il nous semble important, en s'appuyant sur les enseignants du collège, de mettre en place un conseil municipal des jeunes afin de leur permettre de s'intéresser activement à leur ville, faire l'apprentissage de la réflexion collective et l'échange d'idées, en un mot du débat démocratique.

### *Extrait du Règlement intérieur du Conseil municipal*

« Dans chaque numéro du bulletin d'information générale, un espace d'expression sera réservé aux groupes constitués.

Chaque conseiller municipal sera porteur d'un droit d'expression de deux cents signes, pouvant être cumulés, et qu'il apportera au groupe auquel il appartient. En cas de non appartenance d'un élu à un groupe, un espace unique d'expression de quatre cents signes lui sera réservé. Le groupe majoritaire disposera d'un espace équivalent à la somme de celui des groupes ou des conseillers ne faisant pas partie de la majorité s'étant exprimés.

En cas de pluralité d'élus n'appartenant pas à un groupe constitué, ils utiliseront cet espace tour à tour et en alternance selon l'ordre alphabétique de leur nom patronymique.

Le nombre de signes s'entend hors titre et signataires. Le titre ne devra cependant pas excéder quatre-vingts signes.

Pour respecter les délais de maquette, de fabrication et d'impression, les textes devront être remis au Service Communication 15 jours avant la fabrication de la maquette. Si aucun texte n'est transmis dans les délais, l'espace sera laissé vide et seule la mention « texte non parvenu dans les délais impartis » apparaîtra. »

## La Salle de Spectacle Calvi-Balagne a ouvert ses portes le 20 septembre

**Implantée stratégiquement à l'entrée de la Ville, sur le terrain d'une valeur de 352 400 euros, cédé par la Commune pour l'Euro symbolique, la Salle de Spectacle intercommunale marque la concrétisation d'un projet phare qui manquait à Calvi et à l'ensemble des communes de la microrégion. Inaugurée le 10 septembre et ouverte au public, dix jours plus tard, le nouvel outil indispensable dont est à présent dotée la Balagne permettra d'œuvrer en faveur de l'accès à la Culture.**

Constituant l'aboutissement d'un long parcours, semé d'embûches, la structure, d'abord inscrite dans les statuts fondateurs de la Communauté de Communes, a fait, depuis 2009, l'objet de plusieurs projets. C'est finalement par le biais d'un troisième concours de maîtrise d'œuvre, lancé en 2018, que la Salle de Spectacle a pu se dessiner, le marché ayant été signé, en 2019, avec le lauréat, le groupement d'entreprises représenté par Maria Godlewska, spécialiste de l'architecture des équipements culturels. Le marché de travaux, comprenant dix-huit lots, a quant à lui été entériné lors de la séance du Conseil communautaire du 6 avril 2021.

Avoisinant les 5 M€, financés à hauteur de 2 520 000 € par l'Etat, par la Région pour un montant de 680 000 €, le reste incombant à la Communauté de Communes Calvi-Balagne, le chantier a débuté en octobre 2021 pour s'achever dans le courant du mois d'avril 2024.

Le Maire, Ange Santini, évoque la genèse du projet : « *Trois ans quasiment jour pour jour après la pose de la première pierre, la Salle de Spectacle, que nous attendions tous, est désormais ouverte au public. Nous avons, certes, rencontré des difficultés à faire aboutir le dossier, mais le résultat est là, à portée de main. La volonté de créer un équipement culturel de cette ampleur a débuté en 2003, alors que la Communauté de Communes Calvi-Balagne était portée sur les fonts baptismaux. Pour que cela se réalise, la Municipalité a cédé pour l'Euro symbolique, un terrain destiné à la Salle de Spectacle. En 2009, alors que j'étais Président du Conseil Exécutif de Corse, j'inscrivais le projet au niveau régional, dans le cadre du PEI. Répondant à un réel besoin, celui-ci s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par la CCCB et la Commune de Calvi. Notre engagement et notre détermination, au service de la revitalisation de notre*

*territoire, ont été récompensés. Cela n'aurait pu être envisagé sans l'accompagnement des services de l'État, notamment de la DRAC, qui nous ont permis de concrétiser ce projet ambitieux, au service de tous. Cette structure multifonctionnelle de 350 places pourra également servir à l'organisation de séminaires et de congrès, nous permettant d'avoir un outil dédié qui puisse vivre à l'année. Cela constituera une vraie complémentarité avec le Théâtre de Verduze, doté de 1 500 places assises et 3 000 debout. Calvi confirme ainsi sa vocation et son rayonnement culturels, dépassant largement les frontières de la Balagne et de la Corse ».*

### Une inauguration en présence de nombreuses personnalités



Le 10 septembre, plusieurs personnalités étaient présentes autour des nombreuses autorités civiles et militaires, qui avaient fait le déplacement pour l'inauguration de la structure : Yoann Toubhans, Sous-Préfet de Calvi, représentant le Préfet de la Haute-Corse, Michel Prosic, Gilles Simeoni, Président du Conseil Exécutif de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse, entouraient le Maire Ange Santini et le Président de la Communauté de Communes Calvi-Balagne, François-Marie Marchetti. Étaient également présents : les membres du Conseil Communautaire de Calvi-Balagne, vice-présidents et maires, les adjoints et conseillers municipaux de la Ville de Calvi, des conseillers territoriaux, ainsi que l'architecte conceptrice du projet, Maria Godlewska.

La saison culturelle a démarré le 20 septembre dernier avec un concert de gospel. A n'en pas douter, la programmation s'annonce prometteuse, à la fois riche et variée : concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse, de variétés, projections cinématographiques, viendront rythmer les mois à venir, offrant aux spectateurs de multiples occasions de se divertir.



## La collecte des déchets en porte-à-porte pour les particuliers, effective à l'extérieur de Calvi depuis le mois de juin

Mis en place par la Communauté de Communes Calvi-Balagne en 2016, le dispositif de collecte des déchets en porte-à-porte vise à améliorer la qualité et les quantités de tri ainsi qu'à encourager les pratiques éco-responsables. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de préservation de l'Environnement et de diminution des tonnages voués à l'enfouissement.

Reposant sur une organisation et des consignes bien précises, ce mode induit des collectes, planifiées selon un calendrier spécifique établi par secteur et transmis aux ménages concernés, à l'aide des bacs de tri de couleur dédiés à chacun des flux : les emballages recyclables (bac jaune), le verre (bac vert), les biodéchets ou déchets organiques et alimentaires (bac marron ou bio-seau), les ordures ménagères résiduelles, le non-recyclable (bac noir) et les papiers (bac bleu). Les bacs ou sacs dédiés à chaque type de déchet sont mis à disposition par la Communauté de Communes.

### Les extérieurs de Calvi, 1<sup>ère</sup> cible du dispositif

Le démarrage des collectes des déchets en porte-à-porte sur le territoire de la Commune est en service depuis le 24 juin 2024 et concerne les administrés résidant à l'extérieur du Centre-Ville. Par conséquent, les ménages établis au cœur de la Cité, au niveau du Quai Landry, du Boulevard Wilson, de la Rue Clémenceau et de la Citadelle, ne sont, pour l'heure, pas concernés par la mise en œuvre du dispositif.

Aussi, les flux des biodéchets, emballages, papiers et ordures ménagères sont collectés directement en porte-à-porte. Le verre et le carton doivent quant à eux être déposés dans les bornes prévues à cet effet et disposées de façon homogène sur le territoire : « Les Patios de Campo Longo », les routes de Pietramaggiore, du Docteur Massoni, du Stade, du Cimetière.

Concernant les résidences collectives, les contenants de collectes sont affectés à chaque résidence, en collaboration avec les syndicats des copropriétés.

Pour le Maire Ange Santini : « La Communauté de Communes expérimente efficacement, depuis maintenant plusieurs années, la collecte des déchets en porte-à-porte. Calvi est la dernière des quatorze communes à intégrer le dispositif, compte tenu de sa taille et de sa configuration. Il faudra encore quelques mois pour que l'ensemble des résidences, individuelles et collectives, situées hors du Centre-Ville, soient recensées. La communication directe auprès des administrés demeure essentielle pour que nos concitoyens intègrent ces nouvelles habitudes induisant organisation et discipline. C'est dans cette optique que les ambassadeurs du tri se déplacent chez les usagers, expliquent la démarche et rappellent le contexte régional ne comptant malheureusement qu'un seul centre d'enfouissement. D'où l'impérieuse nécessité, pour chacun d'entre nous, de respecter ce qui est mis en place afin que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles. Ce n'est pas chose aisée mais nous devons tout mettre en œuvre pour que ce soit une réussite, que l'on parvienne enfin à optimiser la collecte et la gestion des déchets, qui demeurent bel et bien l'affaire de tous ».

### 37 tonnes d'ores et déjà collectées

Le tri à la source, pensé pour agir au plus proche du producteur de déchets, constitue un dispositif efficace qui a porté ses fruits dans bon nombre de territoires, nationaux et internationaux : l'Alsace, la Sardaigne, la Toscane, San Francisco, etc. Les chiffres sont là pour le démontrer : depuis le début des collectes en porte-à-porte, 20 tonnes d'emballages et 17 tonnes de biodéchets ont été collectées sur la commune puis valorisées !

Rappelons que la Communauté de Communes Calvi-Balagne s'attelle à ce que chaque ménage soit équipé et effectue le tri de façon optimale. Cependant, si vous n'êtes pas encore recensé(e), il convient de contacter le Service du Tri, par téléphone au 04 95 62 88 48, ou par mail à l'adresse suivante : [ambassadeur@cc-calvi-balagne.fr](mailto:ambassadeur@cc-calvi-balagne.fr).

